

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 42

Artikel: Deux écureuils
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

particulièrement de ceux qui ont trait à la suppression du corps des cadets, suppression que je regrette amèrement et bien d'autres avec moi. Vous me feriez plaisir en voulant bien les reproduire. Les voici :

Mes chers camarades, vieux et jeunes, vieux surtout, notre fête est bien la *Fête du Bois* de l'automne : automne de l'année, automne de la vie ! Mais l'automne a aussi son soleil, et, dans ce jour, la Providence a voulu que nous l'ayons sur nos têtes autant que dans nos cœurs. Nous en sommes doublement joyeux.

Chère Fête du Bois du printemps que nous avons voulu revivre, nous ne pouvons passer sans te donner un mot de souvenir. Peut-être que cette gracieuse fête que nous ont laissée des générations disparues, va-t-elle disparaître aussi après le corps des cadets... Sans cadets, sans uniformes, sans musique, sans canons, que serait la Fête du Bois !

Permettez à un ancien cadet, un père de famille, de déplorer la fin de cette institution, que personne d'autorisé n'a défendue et dont la plupart d'entre nous conservent un touchant souvenir.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour manifester nos regrets à cet endroit que nous nous sentons entourés de cœurs battant à l'unisson et que nous pouvons nous autoriser de l'opinion de M. le Chef du Département de l'Instruction publique.

Parce que l'institution des cadets a quelque peu manqué son but, parce qu'on n'a pas réussi à en tirer tous les résultats utiles, on a prétendu que son esprit était mauvais, qu'elle n'avait plus ni de raison d'être ni de partisans. Ces partisans existent cependant, et ici, parmi les vieux qui ressentent encore les impressions de la jeunesse, qui se voient encore dans leur premier uniforme, ils sont en grosse majorité.

Et parmi les élèves actuels, cette majorité se retrouverait aussi, quoiqu'on en dise — c'est le père de trois cadets qui vous parle — et l'esprit des écoliers à son endroit n'est point si mauvais.

En outre, dans notre démocratie, nous devons chercher à effacer les différences de classes sociales que tendent à créer les écoles. On a beaucoup fait déjà, dans ce sens, mais c'est insuffisant, et un corps de cadets recruté comme celui de Vevey, dans toutes les écoles, et les faisant marcher, *avant le service militaire*, sous le même drapeau, contribuerait à développer davantage les sentiments de fraternité démocratique.

Pauvre meunier ?

On dit que nous avons tous nos petites misères en ce monde. Nous le croyons ; chacun a du reste pu en juger par sa propre expérience. Il n'est pas un homme, pas une femme, quelle que soit sa position sociale, qui n'ait eu à lutter contre les difficultés de la vie ou les défauts de l'esprit humain. Les autorités même n'y échappent point.

Croyez-vous peut-être que les municipalités — même celle de Lausanne — n'aient pas aussi leurs petites querelles de ménage et que leurs membres ne fassent qu'un cœur et une âme ? Merci !... On n'y va pas du poing, nous le voulons bien, mais on le fait souvent dans sa poche.

Et le Conseil d'Etat ?... Vous imaginez-vous que ces messieurs s'embrassent toujours à la pincette ?... Oui, ça peut arriver en dehors de certaines séances, en dehors des questions politiques, ou après un dîner copieux et un bon verre de Désaley ; on ne saurait croire ce que le Désaley peut arranger ! Aussi nous le recommandons au Comité électoral qui aura très prochainement à décider à quelle sauce les partis se mangeront.

Cependant, jamais un homme ne fut plus éprouvé par les misères de la vie et la discorde dans le ménage qu'un pauvre meunier que nous avons connu. Huit jours après le mariage, son épouse lui rendait déjà la vie amère. Il ne sut jamais ce qu'était une lune de miel.

Sa femme avait le mot partout et sur tout, critiquant les moindres actes de son mari et ne tenant aucun compte de la bonté et de la

patience de celui-ci. Sa langue n'avait aucun répit ; seul, le tic-tac du moulin pouvait lutter de vitesse avec elle.

Et cependant c'était au meunier qu'elle devait tout, car, en se mariant, elle n'avait apporté quoique ce soit dans son tablier.

Quand parfois son mari épanchait son cœur dans le cœur d'un ami, il concluait ordinairement en ces termes : « Mon cher, je les ai toutes vues, toutes entendues ! »

Un jour le brave homme tomba sérieusement malade. Sa femme en conçut de l'inquiétude, non point qu'elle fût guidée par l'amitié ou la tendresse, mais bien par le souci de son avenir ; car elle n'avait pas eu d'enfants.

Le médecin, lors de sa dernière visite, l'avait d'ailleurs préparée au fatal dénouement. Il n'y avait plus aucun espoir de guérison ; c'était l'affaire de deux ou trois semaines, au plus.

Dès lors, elle s'empressa autour du malade, auquel elle prodiguait des soins aussi assidus qu'intéressés. Et comme elle avait le don des larmes, elle en versait à discrétion.

Un jour, redoublant de tendresse hypocrite et appuyant sa joue contre celle de son mari, accablé par la souffrance, elle lui dit à l'oreille :

— Pauvre ami, je vois bien que tu vas bientôt me quitter... Oh ! je ne supporterai jamais une pareille épreuve ?... Aussi ne tarderai-je pas à aller te rejoindre !

A l'ouïe de ces dernières paroles, le meunier, retrouvant tout à coup un reste de forces, se lève sur son séant, regarde sa femme en ouvrant de grands yeux et s'écrie d'une voix cassée par la souffrance :

— Eh bien, merci !... il ne manquerait plus que ça ! !

L. M.

Escalier de 3512 marches. — Un des savants les plus distingués des Etats-Unis, M. Saville, directeur du Muséum d'histoire naturelle de New-York, vient de faire paraître une étude fort curieuse sur cet escalier monumental qui se trouve à Tepoztlan, dans le Mexique. Sa construction remonte au temps des Aztèques.

Taillé aux flancs d'une montagne d'origine volcanique, l'escalier n'a pas moins de six cents mètres de haut et conduit, sans un seul palier, à un temple sacré qui se trouve non loin du sommet de la montagne et dont il ne reste plus guère que des ruines.

Comme les marches, bien qu'assez larges, sont hautes chacune de 70 à 80 centimètres, il s'ensuit que l'ascension est des plus pénibles, voire même dangereuse. D'après M. Saville, quand on a gravi une fois dans sa vie les 3512 marches de l'escalier de Tepoztlan, si belle que soit la vue dont on jouit du sommet, on n'éprouve pas le besoin de recommencer.

Deux écurieuls. — M. X..., agent de change à New-York, vient d'épouser la fille d'un riche marchand de cuir de Chicago. Comme tant d'autres couples fortunés, ils auraient pu faire le voyage d'Europe et aller s'isoler dans une des grandes capitales de l'ancien continent. Mais ce n'est pas dans une autre patrie qu'ils voulurent cacher leur bonheur.

M. X... possède dans le « Westchester County » une maison de campagne construite au milieu d'un parc immense et bien boisé. D'un commun accord, les nouveaux mariés résolurent de limiter là leur voyage de noce. Mais dans leur maison il y a un nombreux personnel ; de plus, les visites sont fréquentes, quelquefois même des amis viennent s'y installer pour une semaine ou deux ; bref, l'isolement si cher à deux époux qui s'adorent n'était pas assez complet.

Que firent-ils ?

Choisissant un des plus gros arbres du parc, l'agent de change fit construire autour du

tronc, à une hauteur de vingt pieds du sol, un petit chalet circulaire, dont le toit est formé par les branches repliées de l'arbre et qu'il fit ensuite meubler et décorer au dernier goût du jour.

C'est dans ce nid que M. et Mme X... passent leur lune de miel.

A l'aide d'une échelle de corde, les amoureux montent dans leur chalet. Arrivés sur la plate-forme qui l'entoure, ils tirent à eux l'échelle de corde ; leur isolement est alors complet et les nouveaux mariés ne sont jamais troublés par des coups de sonnette intempestifs.

Le cyclisme se développe chaque jour davantage en France.

Le nombre des vélocipèdes soumis à l'impôt se trouvait être au 1^{er} janvier 1897 de 329,816 pour toute la France.

Pour l'année 1895, on n'avait taxé que 256.084 vélocipèdes et pour l'année 1894, 203,026. On voit combien la progression est rapide. Elle s'accusera encore plus cette année.

L'impôt a produit, durant l'année 1896, la somme de 3,272,339 francs.

Gueliet et la chiqua.

Gueliet s'étai einrolà dein lè z'habits rodzes, dâo teimps dâo vilho Napoléon, et, arrevà lé, l'avai età recrutâ dein lo troisième de la garda, dein n'a compagni que coumandavè on Réal dè Tsapallè, proutse dè Mâodon.

Cé Gueliet étai on bon sordâ se vo volliâi ; mâ l'étai enfarattâ après lo taba et chiquavè destra. L'arâi bin mi pu sè passâ dè medzi què dè taba, assebin netteyivè on paquet dè Grièchebaque tot solet ein on dzo ; l'est veré que l'ein pregnâ adè dè cliâo z'eimbognès que cein lâi fasâi veni la djouta coumeint on tiudron.

Pè lo corps dè garda et quand l'aviont condzi, lè sordâ poivont torailli et chiquâ tant què cein lâo fasâi plliési ; mâ su lè reings, dèvant lo front, et quand montâvont la garda, n'étai pas quiestion dè tourdzi et ni dè chiquâ, kâ, cliâo què sè fasiont accrotsi étiont bo et bin fourrà dedein po on part dè dzo.

Lo pourro Gueliet s'est don trovâ tot eimbètâ de ne pas poâ mâtsoilli tota la dzornâ coumeint fasâi ein dèvant, kâ, quand on a courema d'avâi dinse oquè ti lè dzo et que tot per on coup cein vo manquî, mau va ! vo z'ites tot eingrindzi !

On iadzo, què sa compagni devevssâi montâ la gardâ dèvant la Tiolaire, io demâoravè Napoléon, Gueliet sè trovavè dè faqchon dèvant la porta dè dèvant, per io eintrâvont et saillivont ti cliâo que fasiont menâdze avouè l'eimpereu et coumeint l'âi avâi dèvant cliâ Tiolaire n'a granta cor, lè z'officiers vègnivont præ sovent l'âi sè promenâ.

Don, cè dzo què, lo capitèno à Gueliet et on autre officier, on Badoux dè Cremin, que crayo, sè promenâvont ein long et ein lardze, drâi dèvant la porta de la Tiolairè, à n'a veingtanna dè pas dè la guèrita io Gueliet montavè la garda.

Stusse, qu'étai suti, avâi fourrà son paquet dè taba dein sa giberna et tandi què cliâo dou z'officiers sè promenâvont, l'avâi vito fourrà à catson, dein son mor, n'a pecheinta chiqua et po ne pas sè fèrè accrotsi, l'avâi imaginâ on bié : Quand lè dou z'officiers, tot ein sè promeneint, passâvont à sa drâte, Gueliet, avouè sa leingua, verivè la chiqua à gautse et quand revegnivont à gautse, fasâi lo mimo coup po fèrè passâ lo mougnon dè taba dein la djouta drâte, et dinse lo capitèno et l'autro ne sè demâufiâvont dè rein.

Mâ, ion dâi z'officiers s'apècèt dâo commerce et dese ào capitaine à Gueliet :

« Volliâi vo frémâ que cé coo que montè la garda lè dèvant, chiquè ? »